



Stage au centre hospitalier

Par **klemish**, le **12/05/2009** à **15:31**

Bonjour, rnje suis etudiant en Master 2, et j'effectue en ce moment un stage de fin d'étude de 6 mois dans un centre hospitalier. rnCependant malgré la lois sur l'égalité des chances et l'obligation de payer un stagiaire au moins 30% du smic si la durée du stage est supérieure à 3mois, au moment de signer la convention de stage on me dit que que l'hopitale benifie d'une dérogation a cette loi et que par consèquent je ne me verrai pas indemniser. rnje souhaiterai donc savoir si oui ou non le centre hospitalier est en droit ? rnje tiens à preciser que je suis élève ingénieur et que mon sujet de stage en tient consèquence, ma valeur apporté n'est pas des moindres et je suis à meme sollicité a rester travailler plutard que prévu pour repondre a mon devoir sans pour autant etre encadré au vrai sens du terme; j'avoue que j'ai l'impression d'etre exploité! rnsi quelqu'un pouvait m'enoncer mes droits, et eventuellement quels recours j'ai pour les faire entendres? rnje vous remercie d'avance pour votre reponse et je reste a disposition pour tout eventuel complement d'informations.